CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E40395 **VALABLE JUSQU'AU** 05/07/2024

ÉDITÉ LE **19/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988
Forme juridique : SARL

Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 347576258

Siret : **347 576 258** **00029**

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2102187-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 380799U1247000/001 333325/103

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 380799U1247000/001 333325/103

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **APO LES ARTISANS PLOMBIERS D'ORMESSON**

43 AVENUE DU BOIS
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Téléphone : 01 45 76 50 68 **Fax :** 01 45 76 09 21
Portable :

Site Internet :
E-mail : ste.apo@orange.fr

Responsabilité légale :
DOS SANTOS TORCATO DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/07/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/07/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2022
o Ventilation mécanique	06/07/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.